



Politique 1.8 du COQES – Approuvée le 8 décembre 2021

PLAN PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ

Message de la présidente directrice générale : Janice Deakin

Le COQES s'engage à assurer l'égalité d'accès et de participation pour les personnes handicapées. Il s'engage à traiter les personnes handicapées d'une manière qui leur permet de conserver leur dignité et leur indépendance. Il le fera en éliminant et en prévenant les obstacles à l'accessibilité et en respectant ses exigences en matière d'accessibilité en vertu des lois sur l'accessibilité de l'Ontario.

Le COQES s'engage à élaborer, à mettre en œuvre et à maintenir des politiques qui régissent la façon dont nous atteignons ou atteindrons l'accessibilité en respectant ce règlement en tant qu'organisation. Pour faciliter cet engagement, le COQES a établi, tient à jour et documente un plan pluriannuel d'accessibilité qui est examiné et mis à jour au moins une fois tous les cinq ans afin de mesurer les progrès réalisés en vue d'éliminer les obstacles. Le plan sera affiché sur le site Web du COQES.

Introduction

Le COQES s'efforce de répondre aux besoins de nos employés et de nos clients handicapés et travaille fort pour éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Il s'engage aussi à respecter les exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO). Ce plan d'accessibilité décrit les mesures que nous prenons pour répondre à ces exigences et améliorer la situation des personnes handicapées. Notre plan montre comment nous nous acquitterons de notre rôle qui consiste à faire de l'Ontario une province accessible pour tous les Ontariens et Ontariennes.

Le Plan pluriannuel d'accessibilité, de concert avec la Politique intégrée sur l'accessibilité, a été élaboré conformément aux exigences de la LAPHO et, ensemble, ils décrivent l'engagement du COQES et sa stratégie pour atteindre les objectifs d'accessibilité. La politique et le plan sont disponibles sur le site Web du COQES et peuvent être fournis dans un format accessible sur demande.

S'il y a lieu, le COQES forme chaque personne à nos politiques d'accessibilité dès que possible après son embauche et offre de la formation à l'égard de tout changement apporté aux politiques.



Le COQES tient des registres des dates auxquelles la formation a été donnée et du nombre de personnes à qui elle a été donnée.

Initiatives et résultats

Services à la clientèle

Initiatives

Le COQES s'engage à fournir un service à la clientèle accessible aux personnes handicapées.

Il déploie des efforts raisonnables pour s'assurer que ses politiques, pratiques et procédures sont conformes aux principes suivants :

- Les biens ou les services sont fournis d'une manière qui respecte la dignité et l'indépendance des personnes handicapées.
- Les personnes handicapées ont des chances égales d'obtenir, d'utiliser et de profiter des biens ou des services.
- Les personnes handicapées peuvent utiliser des appareils fonctionnels ou recourir à des personnes de soutien pour accéder à des biens et à des services.
- Les personnes handicapées et leurs animaux d'assistance bénéficient de mesures d'adaptation dans tous les aspects de la prestation de services, à moins que l'animal ne soit autrement exclu par la loi.
- Les employés du COQES, lorsqu'ils communiquent avec une personne handicapée, le font d'une manière qui tient compte de son handicap.

Résultats

Les personnes handicapées reçoivent, dans des délais raisonnables, des ressources de la même qualité que les autres et bénéficient également des initiatives de service à la clientèle.

Les employés du COQES ont accès à des outils, à des ressources, à des politiques et à des procédures visant à offrir un service à la clientèle accessible.

Information et communications

Initiatives



Formats accessibles, soutien aux communications et contenu Web

Le COQES s'engage à répondre aux besoins des personnes handicapées en matière de communication. Il les consultera pour déterminer leurs besoins en matière d'information et de communication. Le COQES veut offrir à tous ses utilisateurs l'accès à l'information le plus efficace qui soit.

Un processus de rétroaction accessible a été établi; la rétroaction peut également être fournie dans d'autres formats, notamment par téléphone, par la poste et en personne. L'information sur ces processus est communiquée au public et disponible sur le site Web du COQES.

Son site Web a été conçu pour être convivial pour les personnes ayant divers besoins. Les gens sont invités à le parcourir et à l'évaluer en fonction de leurs besoins et à communiquer avec le COQES par courriel ou par téléphone s'ils ont besoin de renseignements supplémentaires.

L'offre de formats accessibles et de mesures de soutien à la communication aux personnes handicapées doit se faire en temps opportun et sur demande, en tenant compte de leurs besoins en matière d'accessibilité, et sans frais supplémentaires par rapport à ce qui est facturé aux autres. Tout le nouveau contenu du site Web du COQES est conforme aux « Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 » (« WCAG ») 2.0 (Niveau AA).

La Politique intégrée en matière d'accessibilité a été élaborée et se trouve sur le site Web du COQES.

Vous pouvez acheminer vos commentaires au directeur des Communications, et une réponse vous sera fournie dans un délai de cinq jours ouvrables.

Le COQES a pris les mesures suivantes pour assurer la conformité à cette norme :

- continuer d'évaluer l'accessibilité de l'organisation et du contenu actuels du site Web;
- consulter les personnes qui demandent des médias substituts;
- s'assurer que les sites Internet et le contenu Web sont conformes aux WCAG 2.0 (Niveau AA);
- afficher un avis sur le site Web du COQES et dans les lieux physiques pour indiquer que l'information est disponible dans divers formats accessibles.



Résultats

Les employés du COQES disposent des outils et des ressources nécessaires pour élaborer et fournir de l'information et des publications dans des formats accessibles.

Les employés, les clients et les visiteurs handicapés auront un accès égal à l'information du COQES grâce à des supports de communication, des médias substituts, des sites Web accessibles et du contenu numérique.

Emploi

Initiatives

Le COQES s'engage à adopter des pratiques d'emploi équitables et accessibles.

Il s'engage aussi à adopter des pratiques d'emploi inclusives et accessibles visant à attirer et à maintenir en poste les personnes handicapées. Il a également pris les mesures qui suivent pour informer le public et les employés que, sur demande, il appuiera les personnes handicapées tout au long des processus de recrutement et d'intégration.

Le COQES respectera les lois sur l'accessibilité lorsqu'il aménagera ou apportera des changements importants aux espaces publics.

Recrutement

Le COQES s'engage à veiller à ce que ses processus de recrutement et d'évaluation soient équitables et accessibles.

Le COQES précisera que des mesures d'adaptation sont mises à la disposition des candidats handicapés en ce qui a trait au matériel de recrutement, aux entrevues et aux évaluations :

- Lorsque vous proposez une offre d'emploi, avisez le candidat retenu des politiques relatives aux mesures d'adaptation pour les employés handicapés.
- Informez les employés des politiques qui soutiennent les employés handicapés. Fournissez ces renseignements aux nouveaux employés dès que possible après leur embauche.
- Fournissez aux employés des renseignements à jour sur les politiques d'adaptation lorsque des changements surviennent.



- Consultez l'employé pour déterminer si le format ou le support convient.

Retour au travail

Le COQES s'engage à élaborer et à mettre en place un processus d'élaboration de plans d'adaptation individuels et de politiques de retour au travail pour les employés qui se sont absentés en raison d'un handicap.

Résultats

Augmentation des possibilités d'emploi, d'engagement et d'avancement des employés handicapés du COQES.

Politiques et procédures d'emploi et d'adaptation claires et cohérentes qui visent à éliminer les obstacles systémiques et à faire en sorte que les personnes handicapées puissent participer pleinement en tant que candidats et qu'employés du COQES.

Approvisionnement

Le COQES s'engage à adopter des pratiques d'emploi équitables et accessibles.

Conformément à son mandat, la principale activité d'approvisionnement du COQES consiste à acquérir des services de recherche. Toutes les demandes de proposition (DP) et les déclarations d'intérêt (DI) sont affichées sur son site Web. Le site Web actuel du COQES est conforme aux normes WCAG 2.0 (Niveau AA).

- Les DP et les DI pour l'approvisionnement en services de recherche sont accessibles sur notre sa plateforme Web.
- Le site Web du COQES comprend une note qui informe le public que le Conseil respecte les exigences de la LAPHO et de ses règlements.
- Depuis le 1^{er} janvier 2015, le COQES répond aux demandes individuelles de documents liées à l'approvisionnement en services de recherche au cas par cas et le fait.

Formation

Initiatives



Le COQES s'engage à offrir de la formation sur les exigences des lois sur l'accessibilité de l'Ontario et du *Code des droits de la personne de l'Ontario* qui s'appliquent aux personnes handicapées.

L'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées sont une valeur fondamentale pour le COQES, pour cette raison, il offre de la formation aux employés et aux bénévoles sur les normes d'accessibilité et sur le *Code des droits de la personne de l'Ontario* en ce qui a trait aux personnes handicapées. La formation est offerte de la façon qui convient le mieux aux tâches et aux besoins des employés et des bénévoles et de chaque personne qui traite avec le public au nom du COQES, y compris les tiers, c.-à-d. les employés, les agents, les bénévoles et la direction. De plus, les employés peuvent avoir besoin d'une formation sur une ou plusieurs des normes — l'information et les communications, l'emploi ou le service à la clientèle, en ce qui a trait aux fonctions et aux responsabilités de leur poste.

Le COQES a pris les mesures suivantes pour s'assurer que les employés reçoivent la formation nécessaire pour respecter les normes et les lois en vigueur :

- fournir des ressources éducatives ou de formation dans un format accessible qui tient compte des besoins d'accessibilité d'une personne handicapée;
- s'assurer que les nouveaux employés suivent la formation dans les 30 jours suivant le début de leur emploi ou de leur stage;
- tenir à jour une base de données sur la formation qui comprend le nom des participants et les dates d'achèvement.

Résultats

Les employés du COQES comprennent leur responsabilité de fournir des biens, des services et des installations accessibles qui tiennent compte des besoins des employés, des clients et des visiteurs handicapés.

Les employés handicapés ont un accès équitable aux possibilités d'apprentissage, de perfectionnement et d'avancement professionnel.

Pour en savoir plus

Pour de plus amples renseignements sur le plan d'accessibilité, veuillez communiquer avec :

Kale Brown

416 564-5347

kbrown@heqco.ca



Notre plan d'accessibilité est affiché sur notre site Web ou dans nos comptes de médias sociaux.

Il est possible d'obtenir les formats standard et accessible de ce document gratuitement sur demande auprès de

Matt Ross

416 624-3250

info@heqco.ca